



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Fiche descriptive 2018

Thème
Infections Associées aux Soins
(IAS)

ICSHA.3

Février 2018

Fiche descriptive

	Indicateur de consommation des produits hydro-alcooliques version 3 (ICSHA.3)
Définition	<p>L'indicateur ICSHA.3 est exprimé sous la forme d'un pourcentage et d'une classe de performance (A à C). Cet indicateur objective le volume de produits hydro-alcooliques délivré dans des secteurs cliniques et l'imagerie de l'établissement de santé. ICSHA.3 est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains (selon une technique de référence).</p>
Justification	<p>La consommation de produits hydro-alcooliques (PHA) reflète le niveau d'application de l'hygiène des mains par la technique de friction hydro-alcoolique qui remplace dans la plupart des circonstances le lavage des mains à l'eau et au savon.</p> <p>L'utilisation large des PHA, technique à la fois rapide et efficace, améliore la maîtrise du risque de transmission croisée de microorganismes manuportés et contribue ainsi à la diminution du taux d'infections associées aux soins et de la dissémination des bactéries multirésistantes et hautement résistantes émergentes. Le volume minimal de PHA à délivrer au sein de l'établissement est défini en fonction de l'activité par type de soins et du nombre minimal de frictions recommandées pour chacune de ces activités par jour et par patient.</p>
Diffusion publique	<p>Cet indicateur en version 3 remplace l'indicateur de consommation des produits hydro-alcooliques version 2 (ICSHA.2 et ICSHA.2 V2).</p> <p>Cet indicateur en version 3 est diffusé publiquement en 2018.</p>
Type d'indicateur	<p>Indicateur de processus</p>
Score chiffré	<p>L'indicateur ICSHA.3 est le pourcentage de volume de produits hydroalcoolique (PHA) réel délivré par rapport au volume minimal théorique de PHA à délivrer que l'établissement de santé doit dépasser.</p> <p>En fonction des services destinataires des PHA, 2 types d'information sur les volumes délivrés sont relevées. Pour chacune sont calculés le volume minimal théorique de PHA à délivrer et le ratio correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume délivré dans les services cliniques et l'imagerie, y compris bloc opératoire et SSPI. C'est le seul volume utilisé dans le calcul du score diffusé publiquement. • <i>Information complémentaire : Volume délivré dans les services cliniques et l'imagerie, hors bloc opératoire et SSPI. Bloc opératoire et SSPI sont en effet l'utilisation prépondérante de PHA dans de nombreux établissements, susceptible de marginaliser l'utilisation des PHA des autres services cliniques. Cette information ne sera pas diffusée au public mais permettra à l'établissement de santé de mettre en perspective le résultat global.</i> <p>Le volume minimal théorique de PHA à délivrer est déterminé à partir d'un référentiel national prenant en compte les types et volumes d'activité de l'établissement. Le nombre minimum de frictions a été fixée en 2018 par un groupe d'experts travaillant en lien avec la HAS. Ce nombre minimal de friction par acte aspire à être réactualisé au fur et à mesure</p>

	<p>des campagnes d'ICSHA.3.</p> <p>Le ratio entre volume réel délivré et le volume minimal théorique de PHA est exprimé sous la forme d'un pourcentage du volume minimal théorique de PHA à délivrer. Ce pourcentage peut dépasser 100%, dès lors que le volume de produits hydro-alcooliques (PHA) consommés par l'établissement dépasse son volume minimal théorique de PHA à délivrer.</p>												
<p>Classe de performance</p>	<p>Les résultats du ratio de délivrance dans les services cliniques et l'imagerie sont rendus sous forme de classe de performance de A à C :</p> <table border="1" data-bbox="389 510 1449 689"> <thead> <tr> <th>Classe de performance de l'établissement</th> <th>% du volume minimal théorique de PHA à délivrer</th> <th>Couleur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>≥ 100%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>De 80% à 99%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td><80%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Exemple : un établissement de santé avec un % du volume minimal théorique de PHA à délivrer de 70% sera classé C.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La classe A comprend les établissements obtenant les meilleurs scores chiffrés, c'est-à-dire ayant le niveau d'engagement le plus élevé dans l'utilisation des produits hydro-alcooliques. • La classe C comprend les établissements obtenant les moins bons scores chiffrés, c'est-à-dire les plus en retard dans l'utilisation des produits hydro-alcooliques ; • Les établissements de santé notés « NC » sont les établissements non concernés pour cet indicateur. • Les établissements pour lesquels les données de nombre de journées d'hospitalisation par discipline ne sont pas disponibles dans la SAE sont identifiés « DI » (données insuffisantes), ce qui n'est pas pénalisant pour ces établissements. • Les établissements n'envoyant pas leur bilan sont classés comme non-répondants. 	Classe de performance de l'établissement	% du volume minimal théorique de PHA à délivrer	Couleur	A	≥ 100%		B	De 80% à 99%		C	<80%	
Classe de performance de l'établissement	% du volume minimal théorique de PHA à délivrer	Couleur											
A	≥ 100%												
B	De 80% à 99%												
C	<80%												
<p>Mode d'évaluation</p>	<p>L'indicateur ICSHA.3 tient compte de données provenant de la SAE 2017.</p> <p>Une grille de recueil et des consignes d'aide au remplissage définissant les attentes pour chacun des critères constitutifs de l'indicateur sont mises à disposition des établissements de santé sur le site de la HAS.</p> <p>Annuellement, 10% des établissements de santé au niveau régional font l'objet d'un contrôle qualité de leurs indicateurs du thème IAS par les ARS dans le cadre de l'Orientation Nationale Inspection-Contrôle avec validation des éléments de preuve.</p>												
<p>Critères d'inclusion</p>	<p>Tous les établissements de santé à l'exception de ceux identifiés dans les critères d'exclusion.</p>												
<p>Critères d'exclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisée (MECSS) • Établissement de post-cure alcoolique exclusive • Centres d'auto-dialyse exclusifs 												

Contact	<p>Cette fiche descriptive a été mise à jour par Meriem BEJAOUI et Axel RENOUX, chefs de projet, sous la coordination de Sandrine MORIN, adjointe, et sous la responsabilité de Laetitia MAY-MICHELANGELI, cheffe du Service des indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins (SIPAQSS).</p> <p>L'ensemble des documents se rapportant à la campagne 2018 ainsi que les différents rapports du thème IAS sont téléchargeables sur le site www.has-sante.fr.</p> <p>Pour toutes questions relatives aux indicateurs vous pouvez contacter le SIPAQSS à l'adresse électronique :</p> <p style="text-align: center;">ipaqss@has-sante.fr</p> <p>Les questions techniques spécifiques au Bilan LIN sont à adresser à l'adresse électronique :</p> <p style="text-align: center;">bilanlin@atih.sante.fr</p>
Version	mise à jour du 05 mars 2018

